



■ **Extrait du registre des délibérations**
Commission « Projets de Ville et transition écologique »

Conseil municipal du 28 juin 2021
Séance du 16 mars 2021

26 Abonnement à l'Observatoire de la franchise

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET, Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	36
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme MEHADJI, MM LUCAS et NACHITE	3

■ **Date de la convocation : 22/06/2021**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

L'Observatoire de la franchise est une vitrine digitale permettant à une Ville ou un territoire de valoriser ses actions en cœur de ville et de favoriser l'implantation de nouvelles franchises. Il est actuellement le seul site de recrutement en franchise à avoir l'agrément de la Fédération française de la franchise qui elle, ne s'adresse qu'aux franchiseurs et franchisés.

L'Observatoire de la franchise est un site qui met en place une relation tripartite ville/franchiseur/franchisé. Il offre une réelle visibilité à une Ville ou un territoire en lui permettant notamment de mettre en avant son attractivité mais également de faire connaître ses actions de développement économique auprès des franchiseurs et des franchisés.

De plus, ce site offre la possibilité à ses adhérents de faire part de leurs besoins en franchise et d'entrer en contact avec des porteurs de projet et des enseignes. C'est également un outil de suivi de l'actualité de la franchise.

L'Observatoire de la franchise est un partenaire des Villes & Territoires, il permet de mettre en avant leurs atouts qui pourront motiver tant les enseignes que les porteurs de projet à faire le bon choix et à s'installer en centre-ville.

Il vous est demandé d'approuver cet abonnement à l'Observatoire de la franchise pour un montant annuel de 1 990,00 € HT.

Vous êtes appelés à voter.



Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 29/06/2021
ID : 060-216001743-20210628-DLRG210628026-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Projets de ville et transition écologique » en date du 16 mars 2021,
Considérant que la Ville de Creil doit trouver des solutions rapides et pérennes pour redynamiser son cœur de Ville,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'adhésion au site de l'Observatoire de la franchise, dont le montant de l'adhésion annuelle 2021 s'élève à 1 990,00 € HT.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au crédit prévu à cet effet au budget de la Ville.

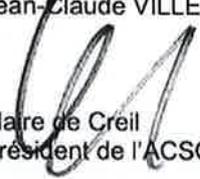
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : 29 JUIN 2021 Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 01 JUIL. 2021
et publication ou notification le 01 JUIL. 2021
affiché le 29 JUIN 2021
CREIL, le 01 JUIL. 2021


Maire de Creil
Président de l'ACSO


Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET

